



OPÉRATIONS PRÉVENTIVES CONTRE LA RAGE DU RATON LAVEUR À COWANSVILLE

Cowansville, le 16 octobre 2006 – La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (DSP), en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) procéderont du 19 au 29 octobre à une opération préventive de contrôle de la rage chez le raton laveur dans la municipalité de Cowansville. Cette opération fait suite à la découverte d'un cas de rage du raton laveur à 5 km au sud-ouest de Cowansville en septembre dernier, soit le troisième cas de rage de cette souche détecté en Montérégie depuis juin dernier.

« Cette opération a pour objectifs de protéger la santé des citoyens de Cowansville et de prévenir la progression au Québec d'une épidémie de rage de la souche du raton laveur similaire à celle qui sévit présentement dans le nord-est des États-Unis. » explique Dre Jocelyne Sauvé, directrice de santé publique de la Montérégie. « Bien que des opérations aient déjà eu lieu au cours des derniers mois, c'est la première fois qu'une opération se déroulera en milieu urbain. C'est pourquoi nous sollicitons la collaboration des citoyens de Cowansville. Soulignons toutefois qu'aucun cas de rage associé à cette souche n'a été signalé chez l'humain au Québec. »

Opération terrestre du 19 au 29 octobre 2006

Durant cette opération, d'une durée de 11 jours et couvrant Cowansville et ses alentours sur une zone de 17 km² – soit près de l'endroit où a été découvert le troisième raton laveur infecté – plus de 300 cages seront installées dans le but de capturer, vacciner et relâcher les rats laveurs et les mouffettes. Ce travail sera réalisé par une équipe de trois (3) trappeurs professionnels de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec qui seront jumelés avec des techniciennes en santé animale, sous la supervision de vétérinaires du MAPAQ.

« Les chats capturés accidentellement seront tous, pour leur part, vaccinés, identifiés à l'aide d'un marqueur non toxique puis relâchés. » a indiqué M. Daniel Guérin, responsable de l'opération terrain pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. « Les vétérinaires du MAPAQ supervisent l'opération de vaccination afin de s'assurer que celle-ci soit effectuée dans le respect des règles en vigueur au Québec. » a précisé Dre Hélène Bergeron du MAPAQ. Les modèles de cage qui serviront à piéger sont tous conformes aux normes internationales de piégeage sans cruauté.

Les Cowansvillois sont invités à suivre les consignes suivantes pour assurer le succès de l'opération :

Consignes aux citoyens de Cowansville Du 19 au 29 octobre inclusivement
Gardez les animaux domestiques à l'intérieur afin d'éviter qu'ils soient capturés dans les cages et pour ainsi favoriser la capture des rats laveurs et des mouffettes
Évitez d'approcher et de déplacer les cages
Évitez de nettoyer les marques de peinture non toxique sur le pelage de votre animal, car elles témoignent qu'il a été capturé et vacciné par l'équipe d'intervention
Faites vacciner vos chiens et vos chats contre la rage

Le MAPAQ demande aux producteurs agricoles situés dans un rayon de 30 km autour des endroits où les cas de rage ont été identifiés et ayant des animaux qui vont à l'extérieur de consulter leur vétérinaire pour évaluer la

pertinence de les faire vacciner. Le MAPAQ rappelle aussi qu'il est particulièrement important de faire vacciner les chats et les chiens dans cette zone.

Rappelons que la rage est une maladie mortelle chez les animaux et chez les humains. Elle se transmet à l'homme par une morsure ou un contact de la salive d'un animal infecté avec une plaie fraîche ou une muqueuse. La maladie peut être prévenue par l'administration rapide d'un vaccin. Par ailleurs, aucun cas de rage humaine n'a été déclaré au Québec depuis 2000.

La DSP demande à la population de participer à la surveillance de cette maladie et d'appliquer les consignes suivantes :

<p>QUOI FAIRE POUR ÉVITER LA RAGE</p> <p>DANS LA ZONE DE SURVEILLANCE SEULEMENT</p> <p>↓ (MRC de Brome-Missisquoi et municipalités de la Montérégie et de l'Estrie bordant la frontière américaine) ↓</p> <p>Signaler les ratons laveurs, les mouffettes et les renards trouvés morts et les chiens, chats, ratons laveurs, mouffettes ou renards qui semblent désorientés, anormalement agressifs ou paralysés.</p> <p>Un raton laveur ou une mouffette capturés ne doivent pas être relâchés dans un autre secteur.</p> <p>Contactez Services Québec au numéro sans frais : 1 800 363-1363</p>

↓ **PARTOUT ET EN TOUT TEMPS** ↓

En cas de morsure par un animal domestique ou sauvage

La plaie ou la partie du corps exposée doit immédiatement être lavée à l'eau et au savon pendant dix minutes

La personne exposée doit communiquer rapidement avec le service Info-Santé CLSC

Un intervenant y est accessible 24 heures par jour

Faire vacciner les chiens et les chats contre la rage

Ne pas approcher les animaux sauvages ou inconnus

Ne pas tenter d'apprivoiser les animaux sauvages

Ne pas mettre les animaux sauvages en cage pour les garder à la maison

Enseigner aux enfants les comportements sécuritaires à adopter à l'égard des animaux et s'assurer qu'ils les appliquent

L'ensemble des opérations préventives contre la rage du raton laveur en Montérégie sont issues des recommandations du comité scientifique interministériel sur la rage du raton laveur auquel siègent des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), des directions de santé publique des agences de la santé et des services sociaux de la Montérégie et de l'Estrie (DSP), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Si de nouveaux animaux infectés étaient découverts, le comité scientifique analyserait différents scénarios d'interventions complémentaires et ferait rapport aux autorités de santé publique de même qu'aux autres ministères impliqués afin que les meilleures décisions soient prises pour la suite des opérations.

Pour plus de détails sur les opérations réalisées de juin à septembre (incluant la carte du territoire et la liste des municipalités visées) et sur la rage en général, consultez le site Web de la Direction de santé publique au www.rsss16.gouv.qc.ca/santepublique.

Sources:

ASSS de la Montérégie
Jean-François Lapierre
Agent d'information
Tél. : (450) 928-6777, poste 4208

MAPAQ
Harold Tremblay
Agent d'information
Tél. : (418) 380-2100, poste 3514

MRNF
Marie Barrette
Relations avec les médias
Cellulaire : (418) 953-2256